

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 06/2021 PORTANT
RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT PLACE DES TILLEULS**

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la Fête Nationale du mardi 13 juillet 2021 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE**Article 1^{er} :**

Le stationnement est interdit sur la place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM, le mardi 13 juillet 2021 à partir de 12 heures.

Le stationnement des véhicules sera rétabli sur la place des Tilleuls dès la fin de la Fête Nationale.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 12 juillet 2021

